



Le journal du SIVERT de l'EST ANJOU

Salamandre

LE MAGAZINE QUI TRAITE DE VOS DÉCHETS & DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Fiscalité environnementale

Énergie et déchets : objectifs, impacts, perspectives



Actualités

L'UVE reconnue par Mme la Ministre S. ROYAL



Dossier

La fiscalité verte en France



Portrait

Un agent de tri au centre de tri de Seiches



Europe

Énergie et déchets : politiques fiscales



Actualités 04

L'UVE reconnue par Mme la Ministre S. Royal

L'optimisation de l'énergie à l'UVE reconnue comme projet d'excellence par la Ministre, dans le cadre de la loi sur la transition énergétique.



Focus 06

Stop pub : un autocollant qui fait le poids

Chaque année, 3000 tonnes de publicité arrivent dans les boîtes aux lettres des habitants du SIVERT. Pour l'éviter, un seul geste : le Stop pub.



Dossier 07

Fiscalité environnementale : objectifs, impacts, perspectives

Taxe carbone, taxe sur les carburants, TGAP... Zoom sur la fiscalité verte en France.



Le point sur 10

Les résultats du plan de suivi de l'environnement



Portrait 11

Moussa SAID NOUR, agent de tri

Au centre de tri de Paprec, Moussa SAID NOUR vérifie la qualité des matériaux triés par les habitants.



Europe 12

Déchets et énergie : politiques fiscales en Europe

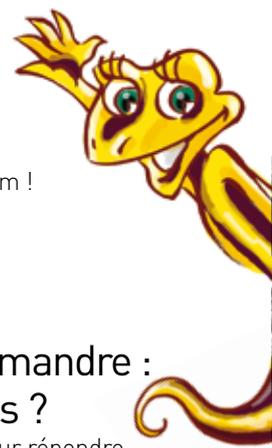
Entre objectifs environnementaux et enjeux économiques, la fiscalité verte doit trouver son équilibre. Quelle place occupe-t-elle aujourd'hui en Europe ?



Eco-juniors 14

L'aluminium, un métal qui emballe !

Avec Salamandre, pars à la découverte de la fabrication et du recyclage de l'aluminium !



Enquête de satisfaction 16

Votre journal Salamandre : qu'en pensez-vous ?

Prenez quelques minutes pour répondre à notre enquête ! Elle nous permettra de mieux cerner vos attentes concernant votre journal Salamandre.





Taxe carbone, taxes sur les carburants, TGAP sur l'élimination des déchets... les taxes environnementales font l'objet de réflexions et de débats en France comme en Europe. Cette nouvelle édition du journal y consacre son dossier pour mieux comprendre. Résultant du principe de pollueur-payeur, la fiscalité verte constitue l'un des outils possibles pour atteindre les objectifs fixés en matière d'énergie ou de gestion des déchets. Changement climatique, pollution, ressources : comment cette fiscalité peut-elle permettre de relever les défis environnementaux actuels, sans pénaliser le pouvoir d'achat ni nuire à la compétitivité de notre économie ? Des lois Grenelle (2009 - 2010) au Comité pour la Fiscalité Écologique mis en place en 2012, des évolutions sont proposées en France aujourd'hui. Encore faut-il que la pression fiscale ne devienne pas exorbitante pour les ménages à un moment où impôts et taxes semblent avoir atteint un paroxysme !

Nous nous intéresserons également à la place qu'occupe la politique fiscale sur les déchets et l'énergie dans l'Union européenne. Certains pays comme la Suède ou les Pays-Bas ont misé sur cet outil et ont obtenu des résultats probants en matière de réduction de gaz à effet de serre ou de limitation du stockage des déchets.

Par ailleurs dans cette édition, un focus vous est proposé sur l'opération Stop pub : un geste simple pour réduire les quantités de déchets produits, préserver notre environnement et

faire des économies. Si vous souhaitez adopter l'autocollant pour alléger votre boîte aux lettres, le SIVERT le met à votre disposition sur simple demande.

Le Portrait de ce numéro est consacré à un acteur important du recyclage de nos déchets : agent de tri au centre de tri de Seiches-sur-le-Loir, Moussa SAID NOUR vérifie la qualité des matériaux triés par les habitants avant que le papier et les emballages ne soient dirigés vers les usines de recyclage.

*Enfin dans ce numéro, vous trouverez toute l'actualité du SIVERT : la signature d'un protocole avec la Ministre du Développement durable, les visites à l'Unité de Valorisation Énergétique et les derniers résultats du plan de suivi de l'environnement mis en place autour de l'UVE. Vous pouvez également suivre au quotidien les résultats des émissions de l'unité sur le site Internet **www.sivert.fr**.*

*Je vous souhaite une excellente lecture de ce nouveau numéro et **vous adresse mes meilleurs vœux pour cette année 2015 !***

Patrice de FOUCAUD
Président du SIVERT de l'Est Anjou

L'actu locale et nationale des déchets et de l'énergie

UVE Salamandre : reconnue par Mme ROYAL, Ministre du Développement durable, comme projet d'excellence sur la transition énergétique



Mme ROYAL, Ministre du développement durable et M. de FOUCAUD, Président du SIVERT (à droite), le 25 novembre 2014

Dans le cadre de la loi pour la transition énergétique, Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a reçu le 25 novembre 2014 une délégation d'AMORCE⁽¹⁾, dont Patrice de FOUCAUD, Président du SIVERT et Vice-président de l'association.

À cette occasion, Madame la Ministre a signé une déclaration d'intention ayant pour objet le financement du projet

d'optimisation du process de l'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre. Le SIVERT peut ainsi bénéficier d'un prêt « Croissance verte » de la Caisse des dépôts et consignations. Prévus dans le cadre de la loi pour la transition énergétique pour la croissance verte, ce prêt vise à encourager les initiatives locales d'excellence en matière de transition énergétique. Quatre autres projets ont également été retenus comme exemplaires.

Le projet du SIVERT s'inscrit dans une démarche de qualité et d'optimisation, via la certification ISO 50 001. Il permettra de récupérer la chaleur fatale de l'unité (non valorisée à ce jour) et à terme, de développer la filière bois à proximité de l'unité (séchage pour chaufferie bois et bois noble). Grâce à la valorisation de la chaleur, l'Unité de Lasse pourra en outre bénéficier de Certificats d'Économie d'Énergie.

Cette reconnaissance du site de Salamandre par le Ministère du Développement durable souligne combien le choix de coupler le traitement des déchets et la production d'énergie par le SIVERT est une décision gagnante à ce jour, tant sur le plan de l'environnement que de l'activité économique et la maîtrise des coûts.

⁽¹⁾ AMORCE est l'association nationale des collectivités et des professionnels pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur.

Transparence et pédagogie à l'UVE Salamandre

LES ÉLUS DU TERRITOIRE EN VISITE D'ÉTUDE

Suite au renouvellement des représentants au sein des intercommunalités et des syndicats de collecte, les nouveaux élus du territoire du SIVERT viennent découvrir l'UVE de Lasse. Ainsi, l'UVE a accueilli les élus du SICTOM Loir et Sarthe, du SICTOD Nord Est Anjou, de la Communauté de Communes de Baugé, du SMITOM du Sud Saumurois et de SAUMUR agglo.



Des élus en visite en l'UVE de Lasse, autour du Vice-président du SIVERT, André SEGUIN.

La valorisation énergétique des ordures ménagères à l'Unité de Lasse est le dernier maillon de la valorisation maximale des déchets, après valorisation matière (recyclage) et compostage des déchets organiques. La production d'électricité à l'UVE (60 000 MWh par an, soit la consommation électrique d'une

ville comme Saumur) est également une réponse aux enjeux énergétiques actuels.

Les échanges avec les élus ont porté sur la maîtrise des coûts, avec un prix de traitement à la tonne pour un habitant du SIVERT largement inférieur à la moyenne nationale (60,93 € en 2013

contre 84,10 € en moyenne en France). Les élus ont également été très attentifs aux garanties environnementales apportées sur le site : performance du traitement des fumées et plan de suivi autour du site permettant de vérifier que l'UVE n'a pas d'impact sur son environnement.

ENVIE DE DÉCOUVRIR L'UNITÉ SALAMANDRE ?

Inscrivez-vous dès maintenant aux visites programmées cet hiver :

- Samedi 24 janvier 2015 à 10h,
- Mardi 10 février 2015 à 14h30.

La visite est guidée, gratuite pour les particuliers et dure 2 heures.

Inscription obligatoire au 02 41 82 58 24, via www.sivert.fr, ou sivert.est.anjou@wanadoo.fr. Nombre de places limité.

Vous pouvez également prendre contact pour d'autres dates le reste de l'année du lundi au vendredi sur rendez-vous, en fonction du planning des groupes.

A vos agendas ! Salamandre fête ses 10 ans avec vous !

L'Unité de Valorisation Énergétique de Lasse fonctionne depuis 10 ans déjà ! Nous vous donnons rendez-vous pour fêter cet événement les 29 et 30 mai prochains. Retrouvez le programme des manifestations sur www.sivert.fr.

Déchets et énergie : l'actu locale et nationale

COLLECTE DES DÉCHETS AGRICOLES : LES AGRICULTEURS TRIENT FERME !



La Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire organise la collecte des déchets agricoles sur le territoire pour en assurer la valorisation et l'élimination dans le respect de l'environnement. La prochaine campagne de collecte est la suivante :

Du 19 au 23 janvier 2015, déchets agricoles : films d'élevages (ensilage et enrubannage), ficelles et filets.

En savoir plus : www.jetrieferme.fr

PROJET DE LOI SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le projet de loi sur la transition énergétique, adopté à l'assemblée nationale à l'automne 2014, vise à réduire le recours aux énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon), en favorisant le développement des énergies renouvelables et la réduction de la consommation d'énergie.

Il fixe plusieurs objectifs chiffrés :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% en 2030, et les diviser par 4 en 2050 (par rapport à 1990),
- réduire la consommation finale d'énergie de 20 % en 2030 par rapport à 2012 et de 50% en 2050,
- réduire la consommation des énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à 2012,
- atteindre 23% de consommation d'énergie renouvelable en 2020 et 32% en 2030.

La valorisation énergétique des déchets devra faire partie intégrante du mix énergétique à développer pour atteindre ces objectifs.

PRÉVENTION EN MAINE-ET-LOIRE

Depuis 2010, le Conseil général de Maine-et-Loire s'est engagé dans une démarche de prévention des déchets, en partenariat avec 16 collectivités locales en charge de la collecte et du traitement des déchets, dont le SIVERT.



La prévention vise à limiter les impacts des déchets sur l'environnement en agissant sur deux leviers : la réduction des quantités produites de déchets et la diminution de la nocivité (pour les déchets toxiques).

La nouvelle campagne de sensibilisation du Département s'articule autour de deux thèmes : réduire le gaspillage alimentaire et éviter l'utilisation des produits toxiques.

Des gestes pratiques vous sont proposés à travers diverses animations.

Retrouvez-les en consultant le site Internet www.enanjoujereduismesdechets.fr.

Les sols et la lumière mis à l'honneur par l'ONU en 2015



Les années internationales initiées par l'Assemblée générale des Nations Unies ont pour objectif de sensibiliser le public sur des sujets politiques, sociaux, culturels, humanitaires ou ayant trait aux droits de l'homme.

En 2015, l'année internationale des sols mettra en avant l'importance « cruciale » des sols pour assurer la sécurité alimentaire. Elle vise à soutenir

les actions en faveur d'une gestion durable des sols et de la lutte contre la désertification. Elle permettra également de sensibiliser au rôle des sols dans l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets.

2015 est également l'année internationale de la lumière et des techniques utilisant la lumière. Dans sa résolution, l'Assemblée générale des Nations Unies relève notamment « qu'il est

primordial de sensibiliser davantage et de mieux former la communauté internationale aux sciences et techniques de la lumière :

- pour relever des défis tels que le développement durable, l'énergie et la santé des collectivités

- et pour améliorer la qualité de vie tant dans les pays développés que dans les pays en développement ».

En savoir plus : www.un.org/fr/

Stop pub : un autocollant qui fait le poids

Chaque année, nous recevons en moyenne 31 kg de prospectus par foyer, soit plus de 3000 tonnes de papier à l'échelle du territoire du SIVERT. Pour éviter de recevoir cette publicité non sollicitée, un geste suffit : apposer un autocollant Stop pub sur sa boîte aux lettres. Zoom sur cette opération lancée pour la première fois il y a 10 ans, dans l'objectif de réduire les quantités de déchets produits.

STOP PUB : UN GESTE SIMPLE POUR LA PLANÈTE

Le lancement du Stop pub constitue l'une des mesures emblématiques du premier plan national de prévention des déchets à l'initiative du ministère du développement durable en 2004.

L'idée est simple : apposer ce petit autocollant sur sa boîte aux lettres signifie son refus de recevoir les prospectus et les publicités que l'on n'a pas sollicités. Cette opération vise à réduire la quantité de ces imprimés non adressés qui représentent près de 20% du tonnage de papier consommé en France.



Économiser du papier, c'est économiser des ressources en bois, mais aussi en eau et en énergie. Face à la multiplication des prospectus dans nos boîtes aux lettres, le Stop pub contribue à éviter des gaspillages, surtout lorsqu'il apparaît que la moitié seulement du papier est recyclé, faute d'être trié.

PUBLICITÉS : UN COÛT DE GESTION LARGEMENT SUPPORTÉ PAR LES COLLECTIVITÉS

Ces imprimés non sollicités dans nos boîtes aux lettres doivent ensuite être collectés puis traités. Au vu des tonnages, le coût financier pour les collectivités est important et se répercute in-fine sur le contribuable. En 2007, une filière REP (Responsabilité élargie du producteur) est créée afin d'impliquer spécifiquement les annonceurs dans le financement de ces coûts. Pris en charge par l'éco-organisme EcoFolio, le champ de cette REP s'est élargi à d'autres émetteurs de papier par la suite. Mais les producteurs de papier n'assument que partiellement ces coûts de collecte et de traitement puisque près de 80 % (chiffre AMORCE) restent à la charge des collectivités.

PASSEZ AU STOP PUB GRÂCE AU SIVERT !

À chacun d'agir ! Pour réduire nos déchets et économiser nos ressources, n'hésitez pas à adopter le Stop pub. Il est important de rappeler que l'autocollant n'empêche pas de recevoir les informations de vos collectivités*.

POUR OBTENIR L'AUTOCOLLANT STOP PUB DU SIVERT

Le SIVERT met des Stop pub à votre disposition. Vous pouvez en faire la demande via le site Internet du SIVERT, www.sivert.fr, par mail sivert.est.anjou@wanadoo.fr ou par courrier à l'adresse suivante : SIVERT de l'Est Anjou, Route de Mouliherne à Clefs, 49490 LASSE. Nous vous en enverrons un par courrier. **Et profitez-en pour vous procurer le livret 49 gestes pour le développement durable !** N'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées postales.

STOP PUB : UN AUTOCOLLANT EFFICACE MAIS TROP PEU UTILISÉ

Dix ans après la première opération Stop pub menée par le ministère de l'écologie, l'association de consommateurs UFC-Que Choisir a dévoilé les résultats d'une enquête menée sur la distribution de publicité non adressée dans nos boîtes aux lettres. Point positif, l'autocollant Stop pub est efficace : lorsqu'il est apposé, il entraîne **une réduction de 83% du nombre de prospectus reçus** (passant de 72 à 12 en moyenne) dans la boîte aux lettres. Néanmoins, alors que moins d'un foyer sur 10 est équipé en Stop pub, la tendance n'est pas à la réduction du nombre de publicités émises par les annonceurs, bien au contraire. Ainsi, selon UFC Que Choisir, la quantité d'imprimés a augmenté de 35% depuis 2004 passant de 2 kg à 2,7 kg reçus par foyer sur un mois. **Face à ce constat, l'apposition du Stop pub ne peut qu'être encouragée.** Son efficacité prouvée, il gagnerait à être davantage utilisé afin de freiner l'augmentation des quantités d'imprimés non sollicités. Un geste simple à effectuer.

En savoir plus : www.quechoisir.org



Apposer un Stop pub : l'action n°3 du livret 49 gestes pour le développement durable !

*Si vous ne recevez pas le journal du SIVERT, indiquez-le nous (via le site www.sivert.fr) afin que nous puissions faire le nécessaire auprès de notre distributeur.



Fiscalité environnementale : objectifs, impacts, perspectives

Alors que la France se fixe des objectifs ambitieux en matière d'énergie et de gestion des déchets, elle dispose pourtant d'une des fiscalités environnementales les plus faibles d'Europe.

Taxe carbone, taxe sur les carburants, TGAP... quelle place doit avoir cette fiscalité verte dans les politiques environnementales ? Quel sens lui donne-t-on, et pour atteindre quels objectifs ? Zoom sur quelques éléments de la fiscalité environnementale en France aujourd'hui.



Fiscalité verte : un outil pour agir sur l'environnement

FISCALITÉ ENVIRONNEMENTALE : LE PRINCIPE DU POLLUEUR-PAYEUR

La fiscalité verte est un des outils des politiques environnementales, et peut venir compléter d'autres dispositifs tels que la réglementation ou les normes. Elle vise à donner un coût aux impacts négatifs sur l'environnement des activités des consommateurs, des entreprises ou du secteur public. **Elle résulte du principe pollueur-payeur, selon lequel le coût de la pollution est pris en charge par le pollueur.**

Au niveau européen, une taxe environnementale est définie comme « une taxe dont l'assiette est une unité physique (ou une approximation d'unité physique) de quelque chose qui a un impact négatif spécifique et avéré sur l'environnement ». **Ainsi, pour être considérée comme environnementale, la**

taxe doit pénaliser des activités jugées polluantes, sans pour autant que les résultats qu'elle produit ne soient pris en compte (changement de comportements, moindre impact environnemental...). Par ailleurs, les taxes dont les recettes serviraient à financer des actions favorables à l'environnement ne sont pas non plus comptabilisées dans cette fiscalité verte.

Enfin, pour entrer dans le champ de la fiscalité environnementale, il doit s'agir de taxes, et non du financement d'un service public rendu (par exemple, les prélèvements qui financent la gestion des déchets sont exclus de ce périmètre).

QUELS SONT LES EFFETS ATTENDUS ?

SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

La fiscalité environnementale doit pouvoir orienter les entreprises ou les consommateurs vers des comportements plus respectueux de l'environnement.

L'objectif est d'agir sur la préservation des ressources naturelles, la réduction des gaz à effet de serre ou la diminution de la pollution, en favorisant par exemple le développement d'installations plus performantes.

La taxation de pratiques polluantes permet d'améliorer la compétitivité des solutions plus respectueuses de l'environnement, et ainsi de les privilégier.

La fiscalité environnementale encourage l'innovation. En effet, afin de limiter les taxes, les entreprises recherchent des solutions, ayant de fait moins d'impacts environnementaux. Pour que ce levier fonctionne, la fiscalité verte doit offrir une visibilité sur le long terme afin de conforter la décision d'investir dans la recherche. Identifier le rôle de cette fiscalité dans l'innovation reste néanmoins difficile. Cet élément est un facteur de décision parmi bien d'autres.

SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE

Les recettes de la fiscalité environnementale sont affectées prioritairement à des actions de développement durable (par exemple, aide à l'investissement sur l'énergie renou-

velable). De plus, la fiscalité verte peut avoir des conséquences sur le commerce : par exemple, le fait qu'il existe une taxation sur les poids lourds, mais pas sur les trajets maritimes, pénalise la compétitivité de produits fabriqués localement par rapport à d'autres fabriqués hors Europe.

SUR LE PLAN SOCIAL

La fiscalité environnementale, comme toute fiscalité, a un impact sur le pouvoir d'achat. Ces effets doivent donc être identifiés lors de la mise en place d'une taxation qui peut éventuellement être accompagnée de mesures compensatoires. La fiscalité verte ne peut se faire en effet au détriment des productions nationales ou européennes.

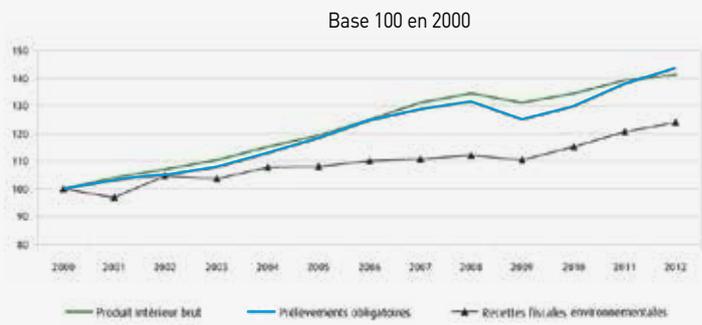


Une fiscalité verte encore faible en France

4,2 % DES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES

En France, la fiscalité environnementale reste faible par rapport aux autres pays européens. La France se place ainsi dans les derniers rangs des pays de l'Union européenne, avec des recettes environnementales qui atteignent 1,8 % du PIB en 2012 contre 2,4 % en Europe. De même, la fiscalité verte représente 4,08 % des prélèvements obligatoires alors que la moyenne européenne s'établit à 6,05 %. Par ailleurs, en observant l'évolution des recettes de cette fiscalité, il apparaît qu'elles augmentent, mais bien moins rapidement que les recettes des autres prélèvements obligatoires et que le PIB (c'est-à-dire la richesse nationale). Depuis 2009 néanmoins (lois Grenelle), ce décrochage tend à s'atténuer.

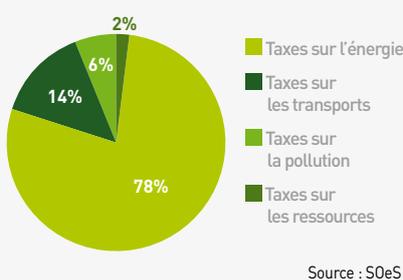
Évolution des recettes fiscales environnementales entre 2000 et 2012 comparée à celle du PIB et des prélèvements obligatoires



UNE FISCALITÉ PRINCIPALEMENT SUPPORTÉE PAR L'ÉNERGIE

La fiscalité environnementale s'applique à quatre grands domaines : l'énergie, les transports, la pollution et les ressources. En France, elle a rapporté en 2012 plus de 40 milliards d'euros. Les taxes sur l'énergie ont contribué à près de 4/5^{ème} des recettes et les transports (via la fiscalité sur les cartes grises notamment) à hauteur de 14 %. La pollution et les ressources ne représentent qu'une faible part dans la fiscalité environnementale.

Répartition des recettes fiscales par catégorie en 2012 en France



Source : SOeS

QUELS OBJECTIFS ?

Préserver les ressources, limiter la pollution, réduire les émissions de gaz à effet de serre : ces objectifs paraissent incontournables aujourd'hui. Mais ils sont parfois apparus bien après la création de certaines taxes environnementales, établies au départ dans un objectif de rentabilité. C'est le cas par exemple pour la taxe sur les carburants (aujourd'hui appelée TICPE - Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques), qui représente les trois quarts des recettes de la fiscalité sur l'énergie. Instaurée en 1928, elle avait pour objectif de remplacer le manque à gagner d'un impôt disparu depuis : la taxe sur le sel. Aujourd'hui, des objectifs environnementaux sont clairement associés à la TICPE. En témoigne la réduction progressive de l'écart de taxation entre le gazole et l'essence préconisée par le Comité pour la fiscalité environnementale. Cet écart d'environ 17 centimes / litre ne semble pas justifié au vu des impacts liés aux émissions de particules fines du parc gazole.



LA CSPE : UN SOUTIEN AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

La Contribution au Service Public de l'Électricité est acquittée par l'ensemble des consommateurs d'électricité (en bas de votre facture d'électricité). Fixée à 16,5 €/MWh, elle rapportera 6,2 milliards d'euros en 2014. En constante augmentation depuis 10 ans (4,5 €/MWh en 2004), la CSPE contribue à soutenir les filières de production d'énergie renouvelable. Elle permet de compenser les surcoûts liés au rachat de l'électricité produite par le photovoltaïque, l'éolien ou encore la valorisation énergétique des déchets ménagers.

COMITÉ POUR LA FISCALITÉ ÉCOLOGIQUE

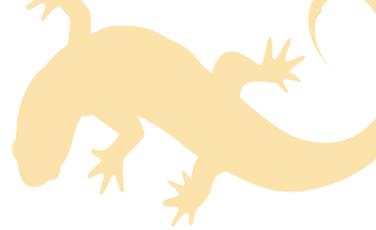
Depuis quelques années, la France réfléchit à l'évolution de sa fiscalité verte. En 2009, la taxe générale sur les activités polluantes s'est élargie, et un projet de taxe carbone avait été élaboré avant d'être annulé par le Conseil constitutionnel. Depuis 2012, suite à la Conférence environnementale, un Comité pour la fiscalité écologique (CFE) s'est mis en place, avec l'objectif affiché de dégager trois milliards d'euros de fiscalité écologique à l'horizon 2016. Le CFE est notamment chargé de formuler un avis sur les mesures fiscales écologiques et de faire des propositions dans les domaines suivants :

- la lutte contre le changement climatique,
- l'amélioration de la qualité de l'air,
- l'eau,
- les déchets,
- la préservation de la biodiversité.

VERS UN ÉLARGISSEMENT DE LA TAXE CARBONE ?

Alors que les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont ambitieux, la taxation « carbone » n'est pas un élément prépondérant de la fiscalité environnementale française. La loi de finance 2014 en introduit néanmoins le principe, avec l'introduction d'une part « carbone » dans la taxation des produits énergétiques. Fixée à 14,50 € / tonne de carbone, les recettes attendues de cette taxe sont évaluées à 2,5 milliards d'euros en 2015. Elle se traduit notamment par une augmentation de 2 centimes d'euros par litre de carburant. Cette part carbone a vocation à s'élargir de manière progressive.

La fiscalité sur les déchets



QUELS OBJECTIFS ?

La fiscalité appliquée aux déchets constitue l'un des outils pour atteindre les objectifs fixés et répondre aux priorités définies :

- **Privilegier la prévention**, avec un objectif de réduction de 7% de la production de déchets ménagers en 5 ans (loi Grenelle),
- **Augmenter la valorisation matière**, en portant le taux de recyclage matière et organique à 35% de déchets ménagers et assimilés en 2012 et 45% en 2015 (loi Grenelle),

- **Assurer la valorisation énergétique pour les ordures ménagères résiduelles** (non recyclables et non compostables) ; le projet de loi pour la transition énergétique adopté en octobre 2014 à l'Assemblée nationale prévoit de diminuer de 30 % les quantités de déchets non dangereux admis en installations de stockage (décharges) en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025.

LA TGAP : DES ÉVOLUTIONS À VENIR



La TGAP, taxe générale sur les activités polluantes, est une taxe existant sur les installations de stockage depuis 1999. En 2009, cette TGAP est instaurée y compris pour les Unités de Valorisation Énergétique, afin d'alourdir le coût de traitement des ordures ménagères résiduelles et encourager la réduction et le recyclage des déchets en amont. Les recettes de cette TGAP doivent être reversées en principe à l'ADEME, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, afin de soutenir la prévention et la valorisation matière des déchets (recyclage).

UNITÉ SALAMANDRE : UNE TGAP MINIMALE

Si les objectifs de la TGAP sont vertueux (réduire la production de déchets et

favoriser la valorisation), l'instauration de cette taxe ne peut tout régler. Il reste une quantité de déchets non recyclables, qu'il faut traiter.

Des modulations de la TGAP prennent néanmoins en compte les performances environnementales des installations ainsi que les taux de valorisation. Les Unités de Valorisation Énergétique peuvent voir abaisser le montant de la TGAP en fonction des performances environnementales et énergétique (certifications ISO 14001 ou ISO 50001), ainsi que des résultats environnementaux. **Ainsi, le SIVERT bénéficie d'une TGAP minimale à 4 €, contre 14 € pour le taux de base des UVE, et 40 € pour les installations de stockage. Cela représente 550 000 €/an d'économie pour les contribuables du SIVERT.**

CFE : RENFORCER LE CARACTÈRE INCITATIF DE LA TGAP

Le Comité pour la fiscalité écologique (CFE) a rendu un avis en juillet 2014 sur la fiscalité des déchets. Il définit une évolution des taux de TGAP de 2016 à

UVE SALAMANDRE : VERS LA CERTIFICATION ISO 50 001

Afin de proposer des projets d'optimisation de l'énergie (notamment récupération de la chaleur de l'UVE) et de bénéficier de certificats d'économies d'énergie⁽¹⁾, les élus du SIVERT ont décidé lors du comité syndical du 21 octobre 2014 de lancer une étude pour la mise en place de la certification ISO 50001. Cette certification permettra de contenir la TGAP au niveau le plus bas, comme actuellement.

⁽¹⁾ Les CEE permettent de valider les économies d'énergie dues à des actions « additionnelles » vis-à-vis de la réglementation déjà en vigueur et de l'activité en cours du site. Les CEE peuvent être rachetés par des « obligés », industriels contraints de faire des mesures d'économies d'énergie.

2025, sur la base de l'objectif de diminution de 50% de stockage d'ici 2025. Le principe est de maintenir le volume global des recettes de la TGAP au niveau de 2015. En fonction du mode de traitement selon les niveaux de performances environnementales et énergétiques, la TGAP pourra osciller entre 4 et 48 € en 2025 selon les critères.

LES AUTRES AVIS DU CFE SUR LA FISCALITÉ DES DÉCHETS

LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP)

Dans son avis du 28 juillet 2014, le CFE relève un paradoxe : « les producteurs de produits soumis à des programmes de Responsabilité Élargie du Producteur⁽¹⁾ contribuent au financement de la fin de vie et de la valorisation de leurs produits via des éco-contributions payées à des éco-organismes alors que les producteurs de produits non recyclables ou non recyclés (et donc moins vertueux) ne contribuent pas. » Une taxation des produits non soumis à une REP pourrait donc être une solution à envisager afin d'encourager leur recyclabilité et leur écoconception.

(1) Pour les filières REP, les fabricants doivent financer et organiser la collecte et le recyclage des déchets issus de leurs produits mis sur le marché. Il existe une vingtaine de filières REP en France : le papier (EcoFolio) ou l'ameublement (EcoMobilier) en sont des exemples.

TAUX DE TVA : QUELLE LISIBILITÉ ?

La Taxe sur la Valeur Ajoutée sur les déchets a beaucoup fluctué ces 15 dernières années. Abaissée de 19,6% à 5,5% en 1999 pour favoriser le tri, elle est passée à 7% en 2012, puis à 10% en 2014. Le CFE préconise aujourd'hui un retour de la TVA à taux réduit à 5,5% pour les activités de prévention, de collecte sélective et de recyclage des déchets.



POUR ALLER PLUS LOIN

Ministère du développement durable :
www.developpement-durable.gouv.fr
Commissariat général au Développement durable, Service de l'Observation des Statistiques (SOeS) :
www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr
OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques) :
www.oecd.org/fr/
Commission de Régulation de l'Énergie :
www.cre.fr
ADEME : www.ademe.fr



Les résultats du plan de suivi de l'environnement

Les résultats du plan de suivi de l'environnement mis en place par le SIVERT de l'Est Anjou sont présentés chaque année à la Commission de Suivi de Site (CSS) présidée par le Sous-préfet de Saumur et sont consultables sur le site Internet du SIVERT.

Les résultats des émissions atmosphériques sont également communiqués quotidiennement sur le site du SIVERT (www.sivert.fr) à J+1 (exception faite du week-end).

> Le Système AMESA - in situ
Mesures de dioxines en semi continu
Des rejets 50 fois inférieurs au seuil autorisé

Dioxines – émissions en sortie de cheminée

D'excellents résultats pour 2014

Suivi en phase d'exploitation

Période	Valeur arrêté du 20/09/2002 en application de la directive européenne du 04/12/2000	Valeur de l'arrêté d'exploitation de l'UVE Salamandre	Valeur moyenne mesurée sur l'UVE Salamandre
du 24/10/2004 au 08/10/2014	0,1 ng I-Teq/Nm ³	0,08 ng I-Teq/Nm ³	0,012 ng I-Teq/Nm ³
du 16/01/2014 au 08/10/2014	0,1 ng I-Teq/Nm ³	0,08 ng I-Teq/Nm ³	0,002 ng I-Teq/Nm ³

Unité de mesure utilisée : le nanogramme , 10⁻⁹ g par Normaux M³.

CONCLUSIONS :

- Sur l'année 2014, la moyenne des valeurs annuelles d'émission est cinquante fois inférieure à la norme européenne.
- Depuis le démarrage de l'UVE en octobre 2004, la moyenne des valeurs annuelles d'émission est de 0.012 ng I-Teq/Nm³, soit plus de sept fois inférieure à la norme européenne de 0,1 ng I -Teq/Nm³.

Source SIVERT

> L'analyse des retombées atmosphériques : 8 pôles de collecteurs dans un rayon de 3 kms autour de l'U.V.E.

Retombées dioxines et métaux lourds - air



CONCLUSIONS :

- Pour les campagnes P56 à P59 (de janvier 2014 à septembre 2014) : « Les résultats obtenus pour les dioxines et les métaux lourds correspondent à un bruit de fond rural ».

Source IRH

> Les lichens, des biocapteurs vivants analysés à 10 kms du site : aucune traçabilité

Dioxines et métaux lourds – lichen

Phase de suivi : novembre 2013

	Dioxines (en ng I-TEQ/kg)	Métaux lourds (en mg/kg)		
		Plomb	Cadmium	Mercur
Grangeardière	2	9	0,28	0,07
Briantaisière	2,4	7	0,21	0,08
Bois Martin	1,9	6,2	0,15	0,11
Brégellerie	2,5	1,6	0,12	0,08

Dioxines

Objectif : < 20 ng I-TEQ / Kg

Restriction à l'usage agricole : > 160 ng I-TEQ / Kg



CONCLUSIONS :

Dioxines : «Aucune mesure n'est significative par rapport au bruit de fond».

Métaux lourds : « Les retombées de métaux sont banales car indissociables des teneurs de fond».

Source Air lichens

> Le Lait, un traceur naturel étudié dans les exploitations agricoles voisines : aucun impact

Dioxines - lait



Valeur cible	Obligation de recherche des sources	Impropre à la consommation
1	3	> 5
	Etat des lieux (en pg I-TEQ/g de matière grasse ¹)	
	OMS 1998 ³	OMS 2005 ³
	Juillet 2014	
	OMS 2005 ³	
Exploitation 1	0,41	0,35
Exploitation 2	0,42	0,37
Exploitation 3	0,34	0,30
Exploitation 4	0,45	0,39
Exploitation 6	-	-

¹ Unité de mesure utilisée : le picogramme, 10⁻¹² pour un gramme de matière grasse

² A la suite de l'arrêt de l'exploitation 1, nous l'avons remplacée dans notre dispositif par le suivi de l'exploitation 6. Cette exploitation a été choisie car elle se trouve également sur l'axe M' des retombées atmosphériques et à proximité de l'UVE.

³ Le 2 décembre 2011, changement de réglementation européenne qui prend le référentiel OMS 2005 pour le calcul de l'équivalent toxique (I-Teq) UE n° 1259/2011.

CONCLUSIONS :

Les teneurs en dioxines et furanes correspondent à un niveau de concentration faible en regard des valeurs guides. Il n'existe pas à ce jour d'impact de l'unité sur le lait.



Moussa Said Nour, agent de tri

Entretien avec Moussa SAID NOUR, agent de tri.

Après le tri des habitants, les emballages et les papiers subissent un second tri pour éliminer les « erreurs » et récupérer la matière recyclable. A Seiches-sur-le-Loir, au centre de tri de PAPREC, 36 agents répartis en deux équipes vont vérifier la qualité des matériaux triés. Grâce à eux, le tri est optimisé : les matériaux peuvent alors être envoyés vers des usines de recyclage (de papier, de plastique, etc). Rencontre avec l'un d'entre eux, Moussa SAID NOUR, agent de tri.

Depuis quand travaillez-vous au centre de tri ?

M.S.N. J'ai commencé à PAPREC dès l'ouverture de la chaîne de tri à Seiches-sur-le-Loir. En janvier 2013, j'ai obtenu un contrat à durée indéterminée et j'ai pu m'installer à proximité de mon lieu de travail, à Seiches.

Quel est votre métier ?

M.S.N. Je suis agent de tri. Sur le centre de tri, nous recevons les déchets issus de la collecte sélective, c'est-à-dire ce que les habitants ont trié : les papiers (Journaux Revues Magazines ou JRM), les cartons, les briques alimentaires et les emballages en plastique, en acier ou en aluminium. Moi, je m'occupe du tri des papiers Journaux Revues Magazines, qui représentent à eux seuls 40 % des tonnages entrants.

Comment se passe le tri des Journaux Revues Magazines ?

M.S.N. Quand les déchets arrivent au centre de tri, ils subissent un pré-tri « dégrossissant » : quelques agents enlèvent par exemple les gros bidons ou des sacs d'ordures ménagères. Ensuite les déchets passent par des trieurs optiques, gérés par automates. Cette étape va permettre de séparer méca-

niquement les corps plats (papiers, cartons) des corps creux (plastiques, acier, aluminium), puis de séparer les JRM des cartons.

C'est après ce tri optique que j'interviens. Je suis en cabine de tri d'affinage : mon rôle est de vérifier la qualité des matériaux qui arrivent et d'enlever les résidus non valorisables. Le tapis défile vite, c'est un rythme à prendre ! Il s'agit d'identifier rapidement les matériaux pour reconnaître les papiers valorisables des autres déchets. A ma droite j'ai deux goulottes. Dans la première, je mets les refus de tri : ficelles, couches culottes, sacs plastiques sales, textiles... La deuxième goulotte reçoit les bouteilles écrasées ou les emballages en aluminium recyclables qui sont passés avec les corps plats lors du tri optique. Enfin au-dessus du tapis, j'envoie les sacs plastiques propres dans une hotte qui les aspire. A la fin, il ne doit plus rester que du papier valorisable par les recycleurs.

Pouvez-vous estimer les tonnages que vous traitez en une journée ?

M.S.N. Sur la chaîne, avec mes équipiers, on traite environ 7 tonnes par heure, ce qui représente environ 350 kg/h de déchets par trieur ! Les arrivages de tonnages sont assez réguliers tout au long de l'année, avec quelques pics ponctuels. Après Noël par exemple, les erreurs de tri sont souvent importantes : papier cadeaux, objets en plastiques et même parfois, coquilles d'huîtres !

Avez-vous un équipement particulier pour travailler ?

M.S.N. Les chaussures de sécurité et le gilet jaune sont obligatoires. Je porte aussi des lunettes de protection, et certains peuvent porter des masques. Les gants, obligatoires, sont essentiels pour éviter les risques de coupures ou de



Moussa SAID NOUR, agent de tri.

VOTRE GESTE DE TRI COMPTE !

Les refus de tri représentent en moyenne 18 % des tonnages entrants sur le centre de tri de PAPREC. Ce sont des déchets qui n'ont rien à faire avec les déchets recyclables. En plus, ces erreurs influent sur les conditions de travail des agents de tri. Alors soyons vigilants ! Pour connaître les consignes de tri, n'hésitez pas à contacter votre syndicat de collecte ou à consulter leurs sites Internet (contact de votre syndicat sur www.sivert.fr).

piqures. Quand je suis arrivé en 2010, on trouvait parfois des seringues. Une campagne a depuis été menée afin de sensibiliser les professionnels et les personnes soignées sur les bons gestes à effectuer. Aujourd'hui, les personnes sont bien informées et on n'en trouve plus sur la chaîne de tri.

C'est un travail éprouvant : nous travaillons en 2/8, debout en poste fixe. Mais nous disposons d'un poste ergonomique qui nous permet d'adapter notre hauteur par rapport à la chaîne de tri. On gagne en confort et en efficacité pour effectuer le meilleur tri possible, et assurer une valorisation optimale des matériaux recyclables.

le saviez-vous ?

Sur le territoire du SIVERT, les déchets issus de la collecte sélective du SICTOM Loir et Sarthe, du SMICTOM de la Vallée de l'Authion, de SAUMUR agglo, de la Communauté de communes de Baugé et du SICTOD Nord Est Anjou sont envoyés vers le centre de tri de Seiches. Ce centre de tri traite annuellement 26 000 tonnes dont le tiers provient des syndicats adhérents au SIVERT.



Déchets et énergie : politiques fiscales en Europe

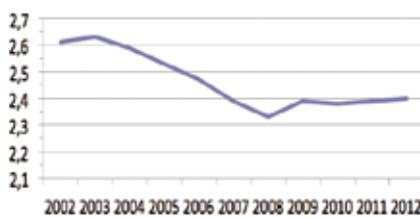
Entre objectifs environnementaux, défis économiques et enjeux sociaux, la fiscalité environnementale doit trouver son équilibre. En matière d'énergie comme de gestion des déchets, certains pays comme les Pays-Bas ou la Suède, ont choisi de s'appuyer fortement sur cet outil et ont obtenu des résultats probants. Pourtant, sur ces dix dernières années, la fiscalité verte affiche une tendance à la baisse dans l'Union européenne.

Fiscalité environnementale : une tendance à la baisse

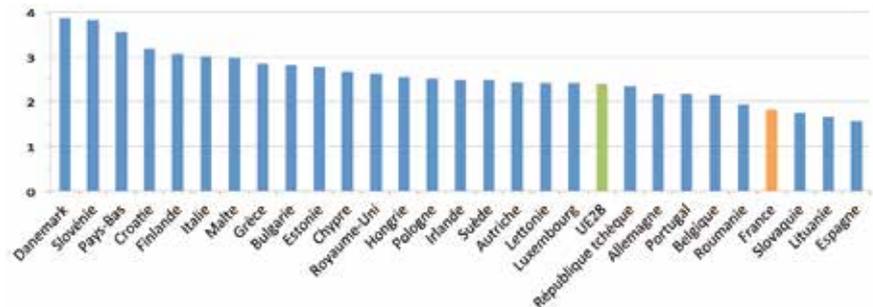
La fiscalité verte des pays européens s'élève à hauteur de 2,4 % du PIB, avec une tendance à la baisse sur ces dix dernières années. Elle représente en moyenne 6,05 % des prélèvements obligatoires, mais avec de fortes disparités dans les politiques mises en œuvre dans les pays européens. Alors que la France avoisine les 4%, certains pays comme les Pays-Bas ou la Slovénie ont une fiscalité verte qui affleure les 10 % des recettes totales de leurs impôts.

Cette fiscalité européenne est aux trois quarts portée par l'énergie, 21 % par les transports et 4 % par la pollution et les ressources. Si la part de l'énergie reste toujours prédominante, certains pays comme la Croatie, l'Irlande ou les Pays-Bas ont une répartition plus équilibrée. Aux Pays-Bas, par exemple, l'énergie représente 54% des taxes environnementales, les transports 31 % et la pollution et les ressources 14% (données Eurostat 2012).

Évolution de la fiscalité environnementale en UE28 (% du PIB)



Recettes fiscales environnementales en % des prélèvements obligatoires en 2012



Fiscalité de l'énergie et changement climatique

Il existe, depuis 2003, une directive européenne qui détermine les taux minimums à appliquer dans les États-membres pour la taxation des produits énergétiques utilisés comme carburants ou comme combustibles (charbon, gaz, pétrole) ainsi que pour l'électricité. La commission européenne souhaite réviser cette directive afin que la fiscalité prenne en compte les objectifs européens en matière de politique énergétique et de lutte contre le changement climatique.

En 2011, elle a ainsi proposé une directive, non encore adoptée par les États-membres à ce jour, afin d'apporter une réponse fiscale en adéquation avec les 3 x 20 à l'horizon 2020 :

- Atteindre 20 % d'énergies renouvelables,
- Réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre,
- Améliorer de 20% l'efficacité énergétique.

À travers cette proposition de directive, la commission européenne souhaite encourager l'efficacité énergétique et favoriser des pratiques plus respectueuses de l'environnement.



Elle envisage une taxation de l'énergie scindée en deux parties :

- **Une partie sur la base des émissions de CO²**, avec un taux fixé à 20 € / tonne de carbone (en évitant toute superposition avec un dispositif déjà existant : le système communautaire d'échanges de quotas d'émissions),
- **Une partie sur la base du contenu énergétique** des produits combustibles et des carburants : il s'agit de tenir compte de l'énergie réelle qu'un produit permet d'obtenir.

UNE ÉVOLUTION POUR L'INSTANT AU POINT MORT

Cette nouvelle fiscalité serait élaboré sur une période de 10 ans, afin de permettre aux secteurs économiques de s'adapter. Les États-membres avancent donc très prudemment sur cette question, afin de ne pas pénaliser les consommateurs et les entreprises dans un contexte de crise économique.

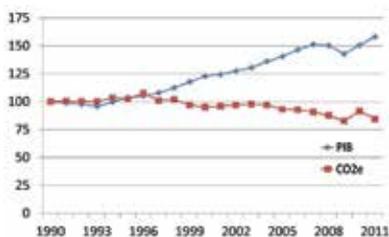
Selon la commission européenne, la différence de fiscalité entre le diesel et l'essence, que l'on retrouve dans tous les pays européens, ne se justifie pas. Le projet de directive de 2011 propose donc un rattrapage. Mais, dans ce contexte de crise, il n'a pas été décidé de taxer plus fortement le diesel à ce jour.



TAXE CARBONE : LES PAYS DE NORD VOLONTARISTES

Certains pays n'ont pas attendu les évolutions de la réglementation européenne pour s'engager dans des politiques ambitieuses de taxation des émissions de gaz à effet de serre. Dès le début des années 1990, le Danemark ou encore la Suède mettent en place une taxe carbone sur les produits énergétiques. En Suède, cette taxe atteint 118 €/ tonne de CO₂ en 2012 pour les ménages. Cette fiscalité est associée à d'autres mesures visant notamment à encourager le développement des énergies renouvelables : le résultat est probant, avec une réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre du pays depuis 1990 !

Évolution du PIB et des émissions des GES en Suède depuis 1990



Fiscalité sur les déchets : limiter le stockage

En 2008, l'Union européenne détermine une hiérarchie des filières à privilégier dans la gestion des déchets. Après réduction des déchets et valorisation matière, c'est la valorisation énergétique qui est encouragée pour les déchets ne pouvant ni être compostés, ni être recyclés.

Dans ce cadre, la fiscalité peut être une option à développer afin de diminuer la part de l'enfouissement et favoriser les autres filières de valorisation (prévention, recyclage, valorisation énergétique). 18 pays (en 2011) ont décidé d'opter pour une taxe sur le stockage, avec des niveaux très variables allant de 3,50 €/ tonne au Portugal à 107,49 €/ tonne aux Pays-Bas.

Une étude de la commission européenne a mis en évidence une corrélation entre niveaux de taxe sur le stockage et taux d'enfouissement des déchets :

- Une taxation forte et une part d'enfouissement des déchets faible pour la Suède, les Pays-Bas et la Belgique par exemple,
- Une taxation moyenne et une part d'enfouissement moyenne pour la France ⁽¹⁾ et la Finlande par exemple,
- Une taxation faible et une part d'enfouissement élevée pour le Portugal par exemple.

[1] Pour les évolutions de la TGAP en France et pour le SIVERT, voir le dossier page 9.

ALLEMAGNE : PAS DE TAXE, MAIS UN PRÉTRAITEMENT OBLIGATOIRE

L'Allemagne est un cas particulier dans le paysage fiscal européen sur les déchets. En effet, le pays n'a institué aucune taxe sur le stockage et pourtant, les quantités de déchets enfouis sont faibles.

En réalité, la réglementation allemande impose un prétraitement des déchets avant leur élimination. Le coût de stockage est ainsi rendu élevé (140 €/ tonne en moyenne), donc moins compétitif, notamment par rapport à la valorisation énergétique.

PAYS-BAS : UNE DIMINUTION DE LA MISE EN DÉCHARGE DE 84 % EN 10 ANS !

La Suède et les Pays-Bas ont mené une politique très volontariste afin de diminuer drastiquement leur part de stockage (décharge), avec des résultats probants de moins 63 % pour le premier et de moins 84 % pour le second en 10 ans. En réalité, l'application d'une taxe élevée sur le stockage est un élément clé de cette réussite mais ne suffit pas à l'expliquer à elle-seule.

La mesure fiscale s'est en effet accompagnée d'autres outils notamment réglementaires, visant à donner une visibilité sur le long terme des objectifs à tenir. L'interdiction de stockage a ainsi été annoncée en amont (3 ans pour les Pays-Bas, 6 à 9 ans pour la Suède) afin de donner le temps à la filière de se restructurer et d'orienter les déchets vers le recyclage ou la valorisation énergétique.

Ces politiques se sont par ailleurs accompagnées d'une incitation forte au tri, leur permettant d'atteindre des taux de recyclage supérieurs à 45 %.



POUR ALLER PLUS LOIN

Commission européenne : ec.europa.eu/index_fr.htm

Eurostat : ec.europa.eu/eurostat

Ministère du Développement Durable : www.developpement-durable.gouv.fr

ADEME : www.ademe.fr

L'aluminium, un métal qui emballe !

Un minerai : la bauxite

L'aluminium est un métal très abondant sur la planète. Mais, largement disséminé dans les roches, le sol ou l'eau, ce gisement théorique n'est pas intégralement exploitable. On obtient l'aluminium majoritairement à partir d'un minerai : la bauxite. L'Australie et la Guinée font partie des principaux fournisseurs de bauxite. En France, en revanche, l'exploitation des mines de bauxite a pratiquement cessé en raison de l'épuisement des réserves.

De la bauxite à l'aluminium

Pour fabriquer de l'aluminium, il faut d'abord extraire l'oxyde d'aluminium, ou alumine, de la bauxite. Ensuite, l'alumine est transformée en aluminium par électrolyse, un procédé extrêmement consommateur d'énergie. Ainsi, la fabrication d'une tonne d'aluminium primaire nécessite quantité de ressources : 4 à 5 tonnes de bauxite, 13,5 tonnes d'eau et 15 000 kWh d'énergie en moyenne !

De l'aluminium à l'aluminium... à l'infini !

L'aluminium est un matériau très avantageux à recycler. Il est recyclable à 100 %, indéfiniment, et sans perte de ses qualités. Cela signifie qu'avec une tonne d'aluminium recyclée, on obtient à nouveau une tonne d'aluminium ! Et ce sont ainsi 4 tonnes de bauxite d'économisées. Le recyclage de l'aluminium permet aussi d'économiser de l'énergie. Il faut 95% d'énergie de moins pour recycler l'aluminium que pour produire de l'aluminium primaire ! Savais-tu que 75 % de l'aluminium produit en 1880 est toujours réutilisé à ce jour ?

Le sais-tu ?

Les besoins en électricité pour la fabrication d'aluminium primaire sont énormes. C'est pourquoi, en France à la fin du XIX^{ème} siècle, les premières unités de production d'aluminium s'installent dans les régions montagneuses, au plus près des centrales hydrauliques de production d'électricité. Ainsi, la vallée de la Maurienne dans les Alpes était appelée la vallée de l'aluminium.



1^{er} Jeu

Le cycle de vie de l'aluminium

Relie les étiquettes à l'emplacement correspondant dans le cycle de vie de l'aluminium.



Le sais-tu ?

Léger, résistant, malléable, imperméable... Les qualités de l'aluminium sont nombreuses et en font un matériau très apprécié pour être utilisé dans divers secteurs : les emballages, le bâtiment ou encore le transport.

Récupération du produit usagé en alu

Production d'aluminium primaire

Utilisation du produit en aluminium

Extraction de la bauxite

Fabrication de produit en aluminium

Transformation de l'aluminium



2^e Jeu Anagrammes

Remets les lettres dans le bon ordre pour trouver le mot correspondant à la définition

T A I B E U X

Mineral, roche rouge permettant la production de l'aluminium :

N E I G U E

Les approvisionnements en bauxite de la France sont majoritairement issus de ce pays :

U N I A M E L

Appelée également oxyde d'aluminium, elle est présente à l'état naturel dans la bauxite :

C O R T E Y S E L L E

Ce procédé utilise le courant électrique pour opérer des transformations chimiques ; il permet de transformer l'alumine en aluminium :

C E C A G L Y E R

Pour l'aluminium, c'est à 100% (sans perte de matière) et à l'infini... :



Solutions

• Jeu 1 : A- Extraction de la bauxite ; C- Production de l'aluminium primaire ; D- Transformation de l'aluminium ; E- Fabrication de produit en aluminium ; F- Utilisation du produit en aluminium ; G- Récupération du produit usagé en alu.
 • Jeu 2 : bauxite ; Guinée ; alumine ; électrolyse ; recyclage.
 • Jeu 3 : 100 tonnes ; près de 50% ; elle est triée avec les autres emballages pour qu'elle soit recyclée.

3^e Jeu



L'alu QUIZZ

A l'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre, grâce à l'aluminium récupéré dans les mâchefers, on peut recycler chaque année :

- 0 tonne d'aluminium
- 7 tonnes d'aluminium environ
- 100 tonnes d'aluminium environ



L'aluminium recyclé couvre les besoins en aluminium de la France à hauteur de :

- Près de 10 %
- Près de 50 %
- Près de 80 %



Que fais-tu avec une bombe aérosol vide ?

- Elle est triée avec les autres emballages pour qu'elle soit recyclée
- Elle est mise dans le sac d'ordures ménagères classique
- Elle est mise dans les conteneurs de récupération du verre

Votre journal Salamandre : qu'en pensez-vous ?

Votre avis nous intéresse ! Après quelques numéros du journal Salamandre, nous voulons prendre le temps de recueillir vos avis et propositions. Nous vous remercions de consacrer quelques minutes à répondre à cette enquête. Elle nous permettra de mieux cerner vos attentes concernant votre journal Salamandre, afin de pouvoir en tenir compte dans les prochains numéros.

Vous pouvez nous le retourner avant le 30 mars 2015 :

- Soit par courrier à cette adresse : SIVERT de l'Est Anjou - Unité de Valorisation Énergétique Salamandre - Route de Mouliherne à Clefs - 49 490 LASSE
- Soit par mail (en scannant le questionnaire) à cette adresse : sivert.est.anjou@wanadoo.fr

Nous vous remercions de votre contribution !

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| Avant de ce recevoir ce numéro, connaissiez-vous le journal Salamandre ? | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| Connaissez-vous le SIVERT de l'Est Anjou ? | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| Connaissez-vous l'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre ? | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| L'avez-vous déjà visitée ? | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |

Comment lisez-vous le journal Salamandre ?

- | | | | |
|---|---|---|--|
| Quand vous recevez le journal, vous le lisez : | <input type="checkbox"/> Systématiquement | <input type="checkbox"/> Parfois | <input type="checkbox"/> Jamais |
| Combien de temps consacrez-vous à la lecture du journal Salamandre : | <input type="checkbox"/> Moins de 5 mn | <input type="checkbox"/> Entre 5 et 20 mn | <input type="checkbox"/> Plus de 20 mn |
| Deux numéros du journal Salamandre sont publiés chaque année. Vous considérez que : | <input type="checkbox"/> Ce n'est pas assez | <input type="checkbox"/> C'est suffisant | <input type="checkbox"/> C'est trop |

Que pensez-vous du contenu du journal ?

- | Comment jugez-vous les informations données dans les articles : | Très utiles | Plutôt utiles | Plutôt inutiles | Inutiles |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| • Le choix des sujets traités dans le journal dans son ensemble | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Les sujets liés : | | | | |
| - au changement climatique | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - à l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - aux énergies renouvelables ou à la maîtrise de l'énergie | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - au traitement et à la valorisation énergétique des déchets | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - à la réduction des déchets, au compostage ou au recyclage | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - au SIVERT ou au fonctionnement de l'UVE | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
-
- | Comment jugez-vous les rubriques présentes à chaque numéro : | Très intéressant | Plutôt intéressant | Plutôt pas intéressant | Pas intéressant |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| • La rubrique actualité (p.4-5) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Le focus (p. 6) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Le dossier (p. 7 à 9) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Le point sur les résultats du plan de suivi de l'environnement de l'UVE (p. 10) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Le portrait d'un professionnel au service de l'environnement (p. 11) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Et nos voisins européens ? (p. 12-13) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Eco-juniors (p. 14-15) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Votre service de collecte (4 ^e de couverture) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Que pensez-vous de la forme du journal ?

- | | | | |
|--|--|-------------------------------------|--|
| Comment jugez-vous la mise en page, la présentation du journal ? | <input type="checkbox"/> Très claire | <input type="checkbox"/> Claire | <input type="checkbox"/> Pas suffisamment claire |
| | <input type="checkbox"/> Très attractive | <input type="checkbox"/> Attractive | <input type="checkbox"/> Pas suffisamment attractive |

- | | | | |
|------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Jugez-vous qu'il y a : | Trop | Suffisamment | Pas assez |
| Textes | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Photos | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Graphiques, dessins | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Vous consultez les informations du site Internet www.sivert.fr :

- Souvent Parfois Jamais

- Facultatif : Vous habitez la commune de :
- Vous avez : moins de 25 ans entre 26 et 45 ans
 entre 46 et 65 ans plus de 65 ans

Remarques ou suggestions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

